

pouvoir sans le capital. Les prolétaires ne peuvent pas et ne doivent pas faire de tort à aucun capital ou maître. Mais afin d'obtenir le respect de leurs droits, ils doivent s'abstenir de toute violence. Ils ne doivent pas avoir recours à la sédition, ni écouter les promesses chimériques des agitateurs. D'un autre côté les patrons doivent respecter l'individualité et la dignité des hommes chrétiens comme ouvriers et ne pas abuser d'eux d'une façon inhumaine dans le travail, ni les exploiter au-delà de leurs forces. Que les patrons se rappellent bien que la loi divine défend de spéculer sur la misère des pauvres.

L'Etat et le clergé devraient s'unir pour protéger la société et conserver les bonnes mœurs.

L'Etat doit favoriser la prospérité de la société, ainsi que celle des individus. Il doit veiller au maintien de la morale et à l'ordre intérieur dans les familles ; à la sauvegarde de la religion, à la justice, à la modération et à la division équitable des charges publiques, car tout ceci contribue grandement à l'amélioration de la condition du prolétariat.

Plus cette règle sera suivie, moins l'ouvrier cherchera à améliorer sa position par des moyens violents et illégaux. Les prolétaires ont les mêmes droits comme citoyens que les riches et par conséquent ont autant d'intérêts que ces derniers dans les affaires d'Etat. Les gouvernements devraient observer avec beaucoup de soin les obligations qui leur incombent afin de rendre justice à tout le monde.

L'égalité absolue, cependant, est une chimère. L'Etat devrait voir à ce que tous les contrats passés entre patrons et ouvriers soient exécutés consciencieusement et devrait s'opposer à tout ce qui peut soulever les passions populaires, car sans cela il n'y aura que désordres et violences. Les grèves sont dues en grande part : aux salaires peu rémunérateurs payés aux ouvriers, et sont aussi désastreuses aux patrons qu'aux ouvriers.

La dignité morale qui est égale entre le pauvre et le riche exige le repos pendant certains jours.

L'Etat devrait prendre l'intérêt de l'ouvrier et ne pas lui permettre de devenir la proie de spéculateurs ou d'usuriers. Le travail d'un homme devrait être proportionné à ses forces, car l'humanité l'exige, les forces physiques de chacun étant limitées. Les heures de repos devraient être variées selon les conditions du temps, de l'endroit, de l'état sanitaire et la nature sanitaire du travail.

Cette dernière est excessivement délicate. La justice exige que le salaire soit payé, tel qu'il a été convenu et c'est le devoir de l'Etat de veiller à ce que ces conditions soient remplies.

L'ouvrier devrait recevoir un salaire suffisant pour lui permettre de vivre. Il est aussi nécessaire que les propriétés ne soient pas taxées outre mesure ; en faisant ceci l'Etat commet une injustice.

Les institutions pour venir en aide aux pauvres sont très utiles. Le Pape, en parlant des sociétés de secours mutuels et d'assurance en cas d'accident, de maladie ou de mort, et pour la protection des enfants et des jeunes filles dit qu'elles méritent surtout d'être encouragées. Sa Sainteté attache une importance particulière aux sociétés ouvrières et ajoute qu'il serait plus avantageux que les patrons en fissent partie comme les ouvriers. Ces sociétés devraient avoir à leur tête des hommes d'une honnêteté reconnue et d'un caractère irréprochable.

Comme conclusion le Saint-Père dit qu'une coopération universelle est nécessaire et que chacun devrait y contribuer sous les auspices de la foi et de la morale.

LA NIECE DE L'ONCLE BÉNARD.

NOUVELLE.

(Suite.)

IV. — *Changement d'enseigne*

Puis, comme elle se souvenait, quand besoin était, qu'elle avait jadis promené l'éventaire autour du marché des Innocents ce qui lui permettait, à l'occasion, de retrouver dans un vieux fonds de courage l'assurance nécessaire pour riposter à une attaque, elle ajouta :

— Au lieu de vous informer qui nous sommes, c'est à nous de savoir si vous êtes ces chalands ou des....

Elle n'acheva pas ; l'un des nouveaux venus, prenant la parole, arrêta sur ses lèvres le mot injurieux prêt à lui échapper.

— Prenez garde à ce que vous allez dire la mère, interrompit-il.